



SYNDICAT CGT

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL
11, rue François Chénieux CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX 1

Permanence du mardi au vendredi
Tél : 05 44 00 11 95 Port. 06 18 08 13 93
Courriel : cgt@haute-vienne.fr Blog : cgt-cd87.fr

Compte rendu du CHSCT du 26 mai 2021

Etaient présents pour l'administration : Mme REJASSE, Mme DELAPIERRE, Mme MORIZIO, Mme TERRIER, Mme ESPITALIER, Mme MASSONNEAU, Mme DEBALI, Mme LE YOUCOURT, M. BRUNET, M. LAFAYE, M. DAHMANI. Comme expert Mme VIELA et M. GODOT.
Pour la CGT : M. GUILLAUME et M. LAVERGNE.

AVANT PROPOS:

Nous avons découvert avec surprise, au hasard de la diffusion d'un tract que l'UNSA et la FSU mettaient fin à l'intersyndicale avec la CGT au CHSCT en faisant état de griefs sans le moindre échange au préalable. Nous en prenons acte et nous en resterons là. Nous préférons consacrer notre énergie aux nombreux dossiers de la rentrée dans le cadre de l'agenda social initié par la CGT. A savoir :

- renégocier les critères de classement pour les déroulements de carrière ;
- rendre plus lisible les régimes indemnitaire et le cas échéant les revaloriser ;
- le télétravail ;
- la rupture conventionnelle.

Merci pour la confiance que vous nous témoignez régulièrement.

Pour ceux qui le souhaitent, vous pouvez trouver la réponse que nous leur avons faite sur la page d'accueil de notre blog « cgt-cd87.fr ».

Ordre du jour du CHSCT :

Sujets présentés par l'administration:

- 1/ Adoption du procès verbal du CHSCT du 24 février 2021
- 2/ rapports d'activités de l'année 2020 :
 - a) médecine préventive ;
 - b) infirmière de santé au travail ;
 - c) de la psychologue du travail ;
 - d) conseiller de prévention ;
 - e) bilan des dépenses des produits pharmaceutiques et équipements médicaux ;
- 3/ présentation du schéma d'audit de la sous-direction de la prévention des risques ;
- 4/ mise en place d'une sensibilisation des gestes qui sauvent .

Sujets présentés par la CGT :

- 5/ bruits et de courants d'air dans les open space ;
- 6/ EPI dans les MDD techniques ;
- 7/ formation des conducteurs d'épareuses ;
- 8/ équipement de sécurité des épareuses ;
- 9/ travail en hauteur.



Sujets présentés par l'administration:

1/ adoption du procès verbal.

Le PV du CHSCT du 24 février 2021 a été adopté à l'unanimité.

2/ Rapport d'activité de 2020

A) Le bilan de la médecine préventive :

Une augmentation de la vacation du Docteur LE

YONCOURT a été réalisée. Cela nous permet de bénéficier de sa présence deux jours par semaine depuis le mois d'avril 2021.

Il faut retenir une baisse significative des visites médicales périodiques (103 en 2019 contre 59 en 2020) ainsi que des examens complémentaires en l'occurrence les examens de la vision, de l'audition et des urines.

Le médecin de prévention n'apporte pas d'explications particulières à ces baisses.

B) Le bilan de l'infirmière santé au travail :

C'est un dossier dense qui nous a été présenté. Il s'agit de :

→ l'activité paramédicale :

Il a été question :

Des entretiens, de l'accompagnement et du suivi des agents.

De la vaccination. En 2020, 250 agents ont été vaccinés contre la grippe, 2 agents contre le pneumocoque et 3 contre la leptospirose.

Des activités liées au Covid-19. Environ 450 dossiers médicaux ont été étudiés, 137 agents ont été considérés « personne vulnérable et fragile ». il y a un suivi quotidien des agents cas positif à la Covid-19, cas contact ou des suspicions.

→ les activités en collaboration:

il y a une forte collaboration avec les services de prévention et la psychologue du travail.

Les activités pluridisciplinaires (charte handicap, reclassement ...).

Les visites de sites (9 en 2020).

La validation de 3 protocoles (les punaises de lit, la gale et la tuberculose) et également des soins dont certains ont nécessité l'intervention des services d'urgence.

→ les actions de préventions :

L'inventaire des trousse de secours, les protections auditives ainsi que la distribution des masques chirurgicaux avec la participation du secrétariat du service de prévention.

Les études de postes effectuées en collaboration avec les techniciens de prévention.

→ les actions de santé publique :

Avec la ligue contre le cancer, l'ANPAA (association nationale pour l'addiction et l'alcoolologie) et l'ARS (agence régionale de santé).

→ le plan d'action pour 2021 :

Continuer la sensibilisation concernant le dépistage du cancer ;

Sensibilisation sur la nutrition et les produits addictifs ;

Création d'un atelier grossesse et allaitement au travail.

C) Le bilan de la Psychologue du travail :

→ les consultations :

Les consultations restent l'activité principale de la psychologue du travail.

1016 entretiens physiques et téléphoniques ont été réalisés en 2020 contre 743 en 2019. 64% des agents disent solliciter la psychologue de leur propre initiative, 14% sur le conseil de leurs chefs de service. Les autres agents demandent à consulter suite à des échanges avec d'autres interlocuteurs, dont les organisations

syndicales.

Les motifs de consultations sont variés : le mal-être, la fragilité psychologique, les problèmes relationnels, la surcharge de travail, les suivis post-traumatiques, les situations de reclassement, l'accompagnement à la reprise d'activité. Les cadres aussi consultent la psychologue du travail.

→ interventions collectives et autres activités :

Mme ESPITALIER participe à des groupes de travail/projet autour de divers sujets (semaine santé sécurité au travail, lutte contre les incivilités ...).

Des actions d'informations sont également menées, ainsi que des groupes de paroles, des évaluations RPS sur des collectifs de travail.

La psychologue du travail est présente à la commission Charte handicap et participe aux réunions d'étude des agents engagés dans une démarche de reclassement.

→ En conclusion

L'activité durant cette année 2020 a été très dense. Certaines actions/projets prévus n'ont pu se poursuivre du fait de la crise sanitaire. Les sollicitations pour des consultations en individuel ont occupé une place importante dans l'activité de la psychologue. Aussi, la collectivité a prévu un renfort avec l'arrivée d'une psychologue clinicienne présente deux demi-journées par semaine début 2021.

Des actions collectives n'ont hélas pas pu être menées par manque de temps.

Mme ESPITALIER souhaite pouvoir bientôt reprendre des projets mis de côté durant cette année 2020 afin d'agir davantage sur les 3 niveaux de la prévention.



D) Le bilan des conseillers de prévention :

Un bilan annuel est effectué au sujet de l'accidentologie, mais aussi du registre de santé sécurité au travail, du schéma directeur et du plan de veille.

→ Le bilan sur l'accidentologie :

Il a pour vocation de mettre en lumière les types d'accidents et leurs fréquences. Cela permet également de cibler les actions à mener et de mettre en place des réflexions sur des actions correctives.

→ Registre de santé et de sécurité au travail :

Petit rappel, le registre de santé sécurité au travail est obligatoire dans tous les sites et établissements. Il doit être accessible à tout moment pour tous les agents (il n'est pas remisé dans le bureau du chef de service).

Il permet en toute liberté de consigner des faits ou/et des événements qui détériorent les conditions de travail ou qui engendrent un risque pour la santé des agents et des usagers. Il recense et conserve les remarques et les

demandes des agents.

Le registre fait également état des agressions verbales des usagers mais aussi d'un agent envers un autre.

La CGT souhaite que les agents s'approprient le registre qui est un moyen de signaler un danger grave et imminent ou tout incident.

E) Le bilan des dépenses des produits pharmaceutiques et équipements médicaux :

Le montant total des commandes des produits pharmaceutiques pour l'année 2020 s'élève à environ 1700 euros. Ces commandes concernent le renouvellement des trousse de secours pour les véhicules de service et engins ainsi que pour les boîtes à pharmacie.

Le renouvellement des protections auditives s'est poursuivi en 2020. 30 agents ont été équipés pour un montant total de 2980 euros. Les différents matériels achetés pour les besoins du service de médecine préventive représentent 3500 euros.

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière concerne 250 agents pour un montant total de 1970 €.

Enfin, les dépenses liées aux aménagements des postes de travail des agents en situation de handicap s'élèvent pour l'année 2020 à 16700 euros remboursés intégralement par le fonds FIPHFP (fonds insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Le budget dédié à la médecine préventive atteint donc 10164 euros pour l'année 2020, soit 6,5 euros par agent.

3/ Schéma d'audit de la sous direction de la prévention des risques.

Les visites effectuées par les agents de la prévention sur le terrain servent à identifier et à évaluer les règles de

santé de sécurité au travail. Elles permettent de recenser les points de surveillance dans tous les secteurs d'activité. Ces points sont ciblés suite à des accidents de services, à des pathologies et à l'augmentation de l'absentéisme.

Le rapport d'audit constitue un outil d'aide à la décision permettant de planifier les investissements matériels et les ajustements organisationnels à réaliser.

4/ mise en place d'une sensibilisation des gestes qui sauvent.

Le développement de la capacité de chacun à mettre en œuvre les « gestes qui sauvent » peut sauver la vie de vos collègues ou la votre. Ces gestes de premiers secours ont pour but de préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours.

Il est donc proposé de mettre en place une sensibilisation aux « gestes qui sauvent » conforme aux objectifs de la formation définis par l'arrêté du 30 juin 2017 :

- **assurer la sécurité** de soi-même, de la victime ou de toute autre personne et transmettre au service de secours d'urgence les informations nécessaires pour une intervention rapide ;
- **réagir** face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position adaptée ;
- **réagir** face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe.

Elodie DERBALI, conseillère prévention à la sous-direction prévention des risques, est formatrice en sauveteur secouriste du travail (FSST). Elle est habilitée à dispenser cette sensibilisation.

Cela constitue une excellente approche des gestes essentiels, dits « vitaux », et doit susciter l'envie d'aller vers la formation SST ou « Prévention et secours civiques niveau 1 » (PSC1), plus complètes.



Sujets présentés par la CGT

5/ bureaux ouverts.

La CGT alerte la collectivité sur les nuisances liées à la configuration des bureaux en « open-space ».

Cela pose des problèmes de concentration, de confidentialité et de nuisances sonores (conversations dans les couloirs, communications téléphoniques dans les bureaux voisins ou simplement un bureau face à un télécopieur ou à des toilettes).

Il y a également des problèmes de courant d'air et de

chauffage.

Réponse de l'administration: L'HDD a été conçu en bureau ouvert. Cette conception prend en compte le réseau de ventilation et le système de désenfumage. Cela rend impossible de fermer tous les bureaux.

Il est possible au cas par cas d'examiner des points spécifiques sur lesquels il y a des gênes de fonctionnement majeur. On peut rajouter une porte s'il n'y a pas de contraintes liées à la conception du bâtiment ou réduire la dimension du passage.

6/ Les EPI dans les MDD techniques.

La CGT s'étonne de la disparité de dotations entre les différents centres et MDD techniques au sujet des équipements de protections individuelles et des vêtements de travail.

La CGT signale que les pantalons de tronçonnage ne sont pas forcement adaptés à la vitesse (m/seconde) de la chaîne de tronçonneuse.

Réponse de l'administration : Un groupe de travail d'habillement se réunit 2 à 3 fois par an pour tester les tenues de travail et avoir un retour des utilisateurs afin de proposer des améliorations. La dotation doit être la même pour chaque agent, il ne devrait pas y avoir de disparité.

Elle nous propose de faire un rappel dans les MDD techniques.

Réponse CGT : Nous souhaitons qu'un membre du CHSCT soit représenté dans la commission habillement.

7/ Formation des conducteurs des épaveuses.

Demande de la CGT : Il est nécessaire de former davantage de chauffeurs d'épaveuses.

Régulièrement faute d'agents formés, en cas d'absences des chauffeurs réguliers (congelés, maladies, formations ...), il arrive que l'engin reste au centre.

Plus il y aura de chauffeurs habilités, plus il sera possible de respecter les règles de la conduite alternée avec son binôme. Cela permet de respecter les temps de conduite et de lutter contre les TMS.

Nous n'avons pas eut de réponse claire de la part de la direction du Pôle PAGT.

8/ Divers équipements de sécurité pour les épaveuses.

Suite à la demande de conducteurs d'épaveuses, nous avons émis le souhait que les rotos soient équipées de feux de recul et que les véhicules suiveurs soient plus visibles.

Il est fréquent que les usagers restent collés derrière l'épaveuse qui souhaite reculer. Il est nécessaire de pouvoir indiquer à l'utilisateur que l'engin peut être amené à effectuer une marche arrière. Les conducteurs de roto

proposent la pose de feux de recul ou d'une information fixée à l'engin qui indique à l'utilisateur que la roto peut effectuer des marches arrière fréquentes.

Nous souhaitons également que les véhicules d'accompagnement soient plus visibles, un peu à l'instar des véhicules d'accompagnement de fauchage de la MDD de Nantiat qui sont équipés de FLR (flèche lumineuse de rabattement).

Sentiment de la CGT : *Au vu des réponses apportées par la direction du Pôle PAGT, nous souhaiterions que nos préoccupations qui sont aussi celles des agents soient davantage prises en compte. Nous pensons également aux périodes de fortes chaleurs en dehors de la période fixe en horaires décalés et de l'organisation des astreintes estivales lors d'alertes météo (ex. : coup de vent).*

9/ Le travail en hauteur.

En 2019, un groupe de travail relatif au travail en forte pente a été créé afin de mettre en place au sein des MDD techniques la gestion de ces chantiers ainsi que la vérification des équipements.

Pour cela, un agent technique a été missionné.

La CGT a porté ce sujet au CHSCT afin d'alerter la direction du pôle PAGT qu'il était nécessaire de donner plus de moyen en terme de logistique ainsi qu'une forme de légitimité à cet agent pour la réalisation de cette mission essentielle pour notre sécurité.

Pour illustrer la pertinence de cette mission, voici les pistes de travail en cours :

- traiter la problématique des EPI en fin de vie ;
- traiter le problème d'entretien et de stockage des EPI ;
- mettre en place un suivi d'utilisation des EPI ;
- proposer la mise en place d'un contrat d'éco-pâturage local pour les lieux tel que le barrage de Saint-Pardoux ;
- organiser la présence d'un SST sur le lieu d'intervention forte pente ;
- mettre en place une formation sur la pose et le test à l'arrachement des ancrages ;
- assurer la formation de recyclage en interne, avant chaque campagne de travail en forte pente.

La CGT a noté la volonté de l'administration de tout mettre en œuvre pour permettre à cet agent de réaliser ces missions.

RAPPEL SUR LE RÔLE ESSENTIEL DU CHSCT

1/ Le rôle du CHSCT.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) contribue à la protection de la santé, à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail des agents travaillant dans l'établissement, des travailleurs temporaires et des salariés d'entreprises extérieures.

- Il veille à l'application des règles relatives à la protection des salariés dans ces domaines ;
- Il analyse les conditions de travail et les risques qui y sont liés ;
- Il formule des propositions de sa propre initiative, ou à la demande de l'employeur ou des représentants du

personnel ;

- Il doit obligatoirement être consulté avant toute décision importante relative à la sécurité et aux conditions de travail.

2/ les missions essentielles du CHSCT.

- il émet des avis lorsqu'il est saisi sur des projets modifiant les conditions de santé, de sécurité ou de conditions de travail ;
- il formule des propositions et est destinataire d'informations en matière de prévention ;
- il procède à des visites de locaux ;
- il effectue des enquêtes dans certains cas spécifiques (accident du travail, maladie professionnelle ...).